



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Afrique du Sud

Question écrite n° 15178

Texte de la question

M Philippe Bassinet attire l'attention de M le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères, sur la situation des mineurs incarcérés dans les camps et les prisons d'Afrique du Sud. En effet, l'état d'urgence imposé par le Gouvernement sud-africain depuis 1985 a été levé pendant trois mois puis imposé à nouveau le 16 juin 1986. Cette législation permet des detentions sans procès de très longues durées, pendant lesquelles tortures et mauvais traitements sont pratiqués non seulement sur des adultes mais aussi sur des enfants. Parmi les très nombreux cas qui ont été signalés par diverses associations humanitaires et notamment par l'ACAT (Action des chrétiens pour l'abolition de la torture), trois mineurs ont notamment été arrêtés le 21 février 1989 ; il s'agit de Christofer Mokbanane (quinze ans), Nyembezi Labasi (seize ans) et Willie Maswanganyi (dix-sept ans). Plus récemment encore l'opinion publique internationale s'est emue de l'assassinat d'un professeur d'université, M Webster, chargé de rédiger pour l'ONU un rapport sur les conditions de détention en Afrique du Sud. Aussi il approuve la décision du Gouvernement français de se faire représenter par son ambassade aux obsèques de Daniel Webster, ainsi que l'a rapporté le 10 mai Mme le ministre des affaires européennes en réponse à une question au Gouvernement. Il lui demande quelles mesures la France compte prendre pour qu'en toutes circonstances, et quelle que soit la couleur de la peau, les mineurs soient soustraits aux rigueurs de l'état d'urgence en interdisant leur détention et les entraves portées au déroulement de leurs études.

Texte de la réponse

Reponse. - Le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères, souhaite rappeler à l'honorable parlementaire que le Gouvernement français n'a pas ménagé ses efforts en faveur du respect des droits de tous les citoyens en Afrique du Sud. Il s'est notamment associé aux nombreuses démarches communautaires destinées à demander le non-renouvellement de l'état d'urgence et la libération de tous les prisonniers politiques. Si ces démarches ont échoué en ce qui concerne le premier point, de nombreux détenus ont en revanche été libérés au cours des derniers mois. Le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères, souhaite assurer l'honorable parlementaire que le Gouvernement français maintiendra les pressions qu'il exerce sur les autorités sud-africaines aussi longtemps que se poursuivra la répression en Afrique du Sud.

Données clés

Auteur : [M. Bassinet Philippe](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 15178

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 juillet 1989, page 2973